

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Reçu, le :

Date de prise d'effet (8 jours minimum),
à partir du :

PLANNING DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2021/2022

RAPPEL :

**Le délai pour la prise d'effet de la demande de modification de planning est de :
8 jours non ouvrables (par le portail famille sur www.talence.fr).**

Nom du ou des représentants légaux :

Nom et prénom du ou des enfant(s)*

*Si planning identique

*Pour toute modification de planning à la restauration scolaire, vous pouvez utiliser le **portail famille** de la ville de Talence (accessible à partir du site www.talence.fr avec votre code famille visible sur vos factures et sur le certificat d'inscription scolaire). Vous retrouverez également le mode d'emploi (guide périscolaire) de la restauration sur notre site internet. (cf guide périscolaire)*

Quelle formule choisir pour l'inscription de mon enfant ?

1. Je choisis la formule de l'**abonnement** hebdomadaire sur 1, 2, 3 ou 4 jours.

Dans ce cas, je coche également les jours de la semaine où mon enfant déjeunera :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Repas sans porc

2. ou Je choisis la formule **liberté** pour les repas occasionnels de mon enfant :

Repas sans porc

DATE SIGNATURE DU OU DES REPRESENTANTS LEGAUX